



Découvrez dès aujourd'hui notre rapport d'activité 2019 !*

Vous pourrez notamment y apprendre comment nous avons préparé l'intégration des kinésithérapeutes sur inzee.care

Cette plateforme s'avère très utile en ces temps de crise sanitaire, afin d'assurer la continuité des soins en kinésithérapie à domicile pour les patients, préparer la sortie des patients en rémission de COVID-19, etc.

Mais aussi d'autres sujets tels que :

- notre enquête sur l'offre de soins de kinésithérapie en IDF
 - les expérimentations en accès direct
- protection et traitement des données de santé

...

[LIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ](#)

****Pourquoi un rapport d'activité ?***

Le code de la santé publique (décret n°2017-886 du 9 mai 2017) demande à chaque URPS la publication d'un rapport annuel, avant le 31 mars de chaque année.